

JUSTICE MEMOIRE HISTOIRE CULTURE

CHARTRE NATIONALE 2007 DES RAPATRIÉS

Adoptée à Paris le 23 mars 2007, coordonnée par le CLAN- R (Comité de liaison des associations nationales de rapatriés) et co-signée par la plupart des associations nationales de Rapatriés, pieds-noirs et harkis)

Où en est sa prise en considération par les pouvoirs publics presque 4 ans après l'élection présidentielle du 6 mai 2007 ?

Faisons un Bilan d'étape par rubrique de la Charte

Nicolas Sarkozy avait dit en avril 2007 : « C'est plus qu'un engagement, ce sera un honneur de défendre votre cause. »

« Je veux sortir d'une situation où nous sommes depuis trop longtemps, dans la quelle l'Etat promet constamment de faire un peu plus sans jamais tout à fait faire ce qu'il faut et les Rapatriés espèrent à chaque élection ce qui n'arrive jamais ou qui arrive si tard que les déceptions et les rancœurs s'en trouvent aiguës.

Ensemble nous ferons bouger les choses, je m'y engage »

La Charte des Rapatriés : Après 43 ans d'attente, la loi du 23 février 2005 n'a pas satisfait l'ensemble des revendications des Rapatriés de toutes origines concernant leur exigence de justice, leur Mémoire, leur Histoire et leur Culture.

En conséquence, cette section du peuple français demande solennellement aux pouvoirs publics :

I – LA RECONNAISSANCE DE LA RESPONSABILITE DE L'ETAT ET LA REPARATION NATIONALE

La Charte des rapatriés : 1 – La reconnaissance par l'Etat de sa responsabilité dans la tragédie des Rapatriés : le défaut, voire le refus de protection, après les Accords d'Evian, des Français d' Algérie de toutes

origines, qui a conduit aux enlèvements et disparitions, aux assassinats et massacres de plusieurs dizaines de milliers de Harkis et de Pieds-noirs, et pour les vivants à l'abandon de la terre natale.

Nicolas Sarkozy en mars 2007 : « Si je suis élu, je veux reconnaître officiellement la responsabilité de la France dans l'abandon et le massacre de Harkis et d'autres milliers de "musulmans français" qui lui avaient fait confiance, afin que l'oubli ne les assassine pas une nouvelle fois »

Constat négatif :

Aucune déclaration présidentielle dans ce sens.

Les Harkis et leurs familles, les autres « Français musulmans » qui avaient placé leur confiance dans la France, leurs anciens camarades de combat et les nombreuses associations qui les défendent, attendent toujours ce geste fort que le candidat avait promis de faire s'il était élu.

D'ailleurs cette reconnaissance de responsabilité devrait être étendue à la non protection des Français d'Algérie d'origine européenne qui ont été victimes après le 19 mars 1962 de nombreux attentats, enlèvements et assassinats.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La Charte des rapatriés : 2 – La reconnaissance des conditions indignes de leur exode et de la relégation de certains d'entre eux, les Harkis survivants, dans des camps avec des séquelles morales et matérielles qui perdurent.

NS- « Si je suis élu, je m'engage à faire pour vous une discrimination positive -plus, plus -, politique individualisée de formation et concours spécifiques d'accès à l'emploi public, et une politique individualisée d'accès à l'emploi et au logement. »

Constat très négatif : pour l'Indemnisation, aucun progrès constaté

Le Conseil économique et social, mandaté par le premier ministre pour effectuer cet état des lieux a produit le 19 décembre 2007 un avis partial et comprenant de nombreuses erreurs, concluant notamment « une nouvelle loi d'indemnisation n'est pas concevable ». Le conseil économique et social ne peut pas être considéré comme une « commission indépendante ».

Depuis, de nombreuses questions écrites de parlementaires demandant au gouvernement de prendre position sur cet avis ont déjà conduit à des réponses négatives du Premier ministre ne faisant que reprendre une thèse antérieure des pouvoirs publics, en complète incohérence donc avec l'engagement écrit de Nicolas Sarkozy le 16 avril 2007.

Le GNPI (Membre du CLAN-R) a largement diffusé un mémoire extrêmement bien documenté faisant un point précis du problème et de l'insuffisance des mesures prises depuis 1962. Ce dernier, appuyé par le CLAN-R, et soutenu par la majorité des associations représentatives des Rapatriés, a suggéré la création d'une commission indépendante de hauts magistrats (à laquelle participeraient trois représentants des Rapatriés) et a élaboré comme base de travail un texte de proposition de loi réaffirmant le principe de l'indemnisation et proposant une indemnisation partielle et très étalée dans le temps.

A ce jour et à un an de la fin du mandat présidentiel, aucune initiative gouvernementale ou parlementaire n'a été annoncée sur le sujet. On peut même constaté un refus de dialogue de la part des pouvoirs publics sur ce sujet.

Le contentieux franco-tunisien n'a reçu aucun début de réponse et aucune concertation avec les Rapatriés de Tunisie n'a été engagée sur ce dossier.

Le dossier « retraites » n'est toujours pas réglé.

En revanche les dossiers de surendettement ont été traités dans leur grande majorité.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La Charte des Rapatriés : 4 – La libre circulation des Harkis entre la France et l'Algérie : obtenir des autorités algériennes le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les citoyens français dans la délivrance de visas temporaires.

NS-« Si je suis élu, je m'attacherai à ce qu'aucune discrimination ne soit possible entre citoyens français sur ces questions de circulation ».

Constat négatif : aucun accord avec l'Algérie sur ce point et le problème n'est pas vraiment abordé dans les propos d'officiels français.

Après les voyages en Algérie du Président de la République française au début du quinquennat et les multiples déplacements en Algérie des membres du gouvernement français et malgré la ratification en 2009 par la France d'un accord de partenariat avec l'Algérie, il n'y eu aucune évolution de la position algérienne et ce sujet a été un peu oublié par les représentants de l'Etat français.

Une question écrite d'un député adressée au gouvernement en 2008 sur ce sujet est restée sans la moindre réponse. Le problème reste entier, car il n'y a pas eu de déclaration officielle de l'Etat algérien, depuis la regrettable déclaration du Président Boutefas lors de sa visite officielle en France en 2000, affirmant que les Harkis n'étaient pas les bienvenus en Algérie, car il les considérait comme des « collabos ».

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La Charte des Rapatriés : 5 – L'examen favorable par la France des demandes de visas présentées par les quelques Harkis restés en Algérie et leurs familles

Constat : assez négatif :

Les quelques demandes de cartes de séjour d'enfants ou d'épouses d'anciens supplétifs (parfois morts pour la France), étudiées et soutenues par l'association des anciens des affaires algériennes, « les SAS, sections administratives spécialisées », ne sont pas examinées avec l'attention et la bienveillance qu'elles mériteraient.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La Charte des rapatriés : 6 – La reconnaissance de droits militaires spécifiques pour les supplétifs d'origine européenne.

Constat négatif : Rien à ce jour.

sur les assassinats, sur les charniers, sur la fusillade du 26 mars 1962, sur les massacres du 5 juillet 1962 et sur les autres tragédies de sang.

NS- en avril 2007 –« Plusieurs milliers de Harkis ont été massacrés, au mépris des accords d'Evian. En l'absence de plan d'évacuation ou, il faut le dire, de volonté politique, seuls 10% d'entre eux purent s'établir en France entre 1962 et 1968... Le premier devoir c'est la vérité. Ne laissons pas l'oubli recouvrir la mort et les douleurs du passé ».

«Je souhaite que les victimes françaises innocentes de cette guerre, jusqu'à l'indépendance, et je pense tout particulièrement aux victimes du 26 mars, se voient reconnaître la qualité de morts pour la France et que leurs noms figurent sur une stèle officielle afin que personne n'oublie ces épisodes douloureux ».

Constat négatif jusqu'au 5 décembre 2009

En 2008, Alain MARLEIX, alors secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants lors d'un voyage en Algérie en mars 2008 a dit : « *Le président Sarkozy a été le premier chef d'État à reconnaître les crimes et les fautes commis pendant la période coloniale. Je sais que ce discours a été apprécié par de nombreux responsables* » (en Algérie...on suppose !!!). Le 14 juillet 2008, jour de notre fête nationale, Bernard BAJOLET, Ambassadeur de France en Algérie a déclaré, parlant de la relation franco-algérienne « *soudée par le sang versé et les larmes le sang de l'injustice versé par tant d'Algériens pendant la période coloniale, puis celui de la dignité qu'il leur a fallu reconquérir. le sang des soldats français versé pour une cause qui n'était pas la leur, les larmes des milliers de pieds-noirs arrachés à la terre qui les avait vu naître..* » , **en oubliant de parler aussi du sang des dizaines de milliers de Harkis avec leurs familles et de milliers de pieds-noirs, victimes du terrorisme du FLN avant et après le 19 mars 1962, des massacres que nous, nous n'avons pas oublié .**

Le Président de la République, lors de sa visite en 2007 en Algérie et particulièrement dans son discours de Constantine, avait en effet dénoncé

NS – « Vous m'avez demandé de me prononcer sur les réparations dues aux victimes ; Je vous confirme qu'outre la mémoire due aux « disparus », je souhaite que les victimes françaises innocentes de cette guerre, jusqu'à l'indépendance, se voient reconnaître la qualité de morts pour la France et que leurs noms figurent sur une stèle officielle afin que personne n'oublie ces épisodes douloureux »

« Il faut notamment confier à un comité des sages la mission d'enquêter sur les disparus (fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie).

Près d'un demi-siècle après les faits, il est grand temps que toute la lumière soit faite sur ces disparitions, que l'on aide les familles à retrouver la paix, et que les disparus aient une reconnaissance de la Nation par l'inscription de leur nom sur un monument public ».

Constat mitigé : négatif pour les Disparus

Les lettres de demande d'audience ou d'enquêtes sur le sort des disparus, envoyées par les familles de disparus sont restées sans réponse ou les réponses sont assimilables à de simples accusés de réception. De plus un geste solennel du Président de la République à l'égard de ces familles aurait été légitime et apprécié.

Il n'y a pas de travaux lancés pour essayer de faire la lumière sur les circonstances de ces enlèvements et leurs conséquences tragiques. Certes depuis 2009 une commission travaille sur une mise à jour de la liste des victimes d'enlèvements et de disparitions, mais cela reste très insuffisant par rapport aux attentes des familles.

En revanche les noms des victimes civiles de la tuerie du 26 mars à Alger ont été inscrits sur la colonne centrale du Monument du quai Branly en mars 2010, et le même principe a été retenu par le ministre H Falco pour les dizaines de milliers d'autres victimes civiles, mais à fin mars 2011 bien peu de noms sont inscrits sur la colonne centrale du Mémorial du quai Branly,

Constat très négatif jusqu'en 2009 :

La cérémonie prévue le 5 juillet 2007 à l'Arc de triomphe en mémoire des victimes des massacres de civils à Oran en 1962 a été interdite la veille, au motif incompréhensible et peu crédible de risque de trouble à l'ordre public.

Heureusement les 5 juillet 2009 et 2010 des dépôts de gerbes ont pu être organisés comme pour les 26 mars lors du ravivage de la flamme, mais la présence des officiels ces jours là a été bien discrète.

L'absence (alors en visite en Algérie) du Président français aux cérémonies du 5 décembre 2007 à Paris, au quai Branly et à l'Arc de triomphe a été déplorée par les Rapatriés et les Anciens Combattants. Le soir, à son retour d'Algérie son discours à l'Elysée, devant les associations de rapatriés et d'anciens combattants, a été très décalé par rapport aux engagements ou déclarations d'avril 2007, en particulier pour les Rapatriés Pieds noirs.

En 2008, 2009 et 2010 le Président n'a pas assisté aux cérémonies d'hommage national, les 25 septembre et 5 décembre. Sa présence à ces cérémonies avant la fin du quinquennat serait une marque de respect, même tardive, très appréciée par les Rapatriés et les Anciens Combattants. En aura-t-il le temps et la volonté?

Les chaînes de télévision publiques ont diffusé quelques reportages partiels, voire inacceptables (comme, début 2008, avec le documentaire « *les Porteuses de Feux* » glorifiant les exploits des femmes terroristes qui ont posé de nombreuses bombes à Alger en 1956/57) sans prévoir le moindre témoignage des victimes ou de leurs familles.

L'invitation insistante faite par le Président français à A. Bouteflika pour assister au sommet de l'Union pour la Méditerranée et au défilé du 14 juillet 2008, sans que ce dernier ne soit revenu sur ses nombreux propos antérieurs, tous injurieux pour la France, pour tous les Français et notamment les français d'Algérie, harkis et pieds noirs,

Le plan de réhabilitation et de protection des cimetières commencé en 2004 a été très décevant car l'état de la majorité des cimetières est toujours scandaleux. La volonté politique pour enfin résoudre ce problème douloureux pour les familles semble bien faible. De nouvelles profanations ou dégradations graves ont été perpétrées au cours de cette période sans que des mesures, à la hauteur du problème, soient prises avec les autorités algériennes. La situation des cimetières est une honte.

De nombreux regroupements de cimetières ont été faits depuis 2004 (et sont encore envisagés pour 2011/2012) sans aucune concertation avec les Rapatriés et sans information des familles concernées.

Fin novembre 2009, une plate-forme commune a été adoptée par les associations de Rapatriés, détaillant leurs attentes et leurs recommandations.

Le Ministère des Affaires étrangères a reçu 2 fois, en 2010, une délégation des associations de Rapatriés, mais aucun nouveau plan n'est venu satisfaire leurs demandes. Les positions officielles reflétées dans les réponses aux nombreuses questions des parlementaires n'ont pas traduit de changement particulier par rapport aux positions antérieures à ces rencontres.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La Charte des rapatriés : 14 – La restitution des registres d'**Etat civil** des Rapatriés d'Algérie ainsi que de leurs **archives** patrimoniales et celles, les concernant, des institutions, services administratifs et sociaux.

Constat négatif :

Alors qu'aucune nouvelle pièce d'archive n'a été obtenue de l'Algérie, pas même des copies de nos registres d'Etat civil et ce malgré des accords avec l'Algérie signés en 2003.

De manière unilatérale, la France a cédé des copies de l'intégralité des archives de L'INA et promis de remettre des archives militaires. Alain Marleix a dit en Algérie en mars 2008 : « *Enfin, l'Institut national audiovisuel français a transmis récemment toutes les archives télévisuelles correspondant à l'Algérie. Je dis bien toutes, sans exception. On peut regretter que les images ne montrent pas les souffrances des Algériens, mais il s'agit pour beaucoup d'images de la télévision officielle française.*

Elles choisissaient de montrer une partie seulement de la réalité. Ce n'est qu'une face de la vérité et je le reconnais sans difficulté. »

En revanche, Bernard Bajolet, Ambassadeur de France en Algérie avait promis dans son discours du 14 juillet 2008 de remettre à l'Algérie les archives audio-visuelles de l'armée française

Disposerons-nous enfin de notre Etat civil ? Les registres d'Etat Civil, que ce soit ceux des mairies ou ceux des greffes des tribunaux, sont tous restés en Algérie. Suite à des accords conclus entre l'Etat français et l'Etat algérien, le prêt à la France des registres des greffes des tribunaux a permis, dans les années 70, un « micro filmage » des trois cinquièmes de ces registres. Malheureusement, les registres en question ayant été renvoyés en Algérie avant achèvement du travail, les deux autres cinquièmes de ces registres n'ont pu être microfilmés. En mars 2003, un nouvel accord intervenu entre l'Etat français et l'Etat algérien, à l'occasion de la visite d'Etat du Président Chirac en Algérie, prévoyait que les deux cinquièmes restant seraient numérisés sur place.

Il n'en a rien été. Il y a plus de huit années que cet arrangement a été conclu et nous n'avons toujours pas pu reconstituer notre Etat Civil !

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La Charte des rapatriés : 15 – L'engagement de l'Etat sur un échéancier relatif au **Mémorial de la France Outre-Mer** et sur la participation réelle des Rapatriés au projet et dans ses instances. Le Mémorial doit être un lieu de transmission de la culture algérianiste, un lieu de création, de rencontres et d'échanges ; il doit aussi mettre en valeur le rayonnement culturel, scientifique, économique et social de la France Outre mer.

NS « -il est temps que le Mémorial de la France Outremer à Marseille voit le jour .Le Mémorial devra être inauguré en 2009 et les associations de rapatriés ont vocation à participer au comité de pilotage »

Constat négatif :

En 2009 l'abandon du projet de Marseille semble avoir été décidé, sans qu'aucun communiqué officiel ne vienne le confirmer.

Aucune annonce d'un nouveau projet d'espace culturel, lieu de création, de mémoire et d'échanges consacré à la présence française sur ces territoires, anciennement sous souveraineté française, protectorat, mandat ou tutelle de la France, n'est intervenue depuis.

Les propositions du CLAN R pour lancer un nouveau projet, appelé « Espace culturel Albert Camus », n'ont fait à ce jour, l'objet d'aucun début d'engagement de la part des pouvoirs publics. .

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La Charte des rapatriés : 16 – L'exclusion de toute repentance
relative à l'expansion de la présence française Outre- Mer, au 19^{ème} siècle et au 20^{ème} siècle.

NS –« Mon premier engagement est de ne jamais sombrer dans la démagogie de la "repentance». Vos ancêtres ont traversé la Méditerranée pour servir la France et pour bâtir un monde nouveau. La France doit leur en être et vous en être à jamais reconnaissante.

Vous avez tout perdu .Vous avez été victimes d'une histoire et encore victimes d'un mépris.... Votre mémoire a été incomprise et parfois souillée par des idéologies plus que par des réalités »

Constat très négatif :

Certains propos du Président de la République française en Algérie en décembre 2007 à Constantine apparaissent comme des signes de repentance unilatérale : « *les noms des grands résistants, héros de la cause algérienne* » et pour les massacres de pieds-noirs dans le Constantinois en 1955 : « *Le déferlement de violence et le déchaînement de haine qui tuèrent tant d'innocents étaient le produit de l'injustice que depuis plus de cent ans le système colonial avait infligé au peuple algérien* »

Constat négatif :

Rien à ce jour de concret pour veiller à l'objectivité en ce domaine où le respect du pluralisme est loin d'être la règle.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La Charte des rapatriés : 18 – L'édification à Paris, par souscription publique, d'un Monument national nominatif dédié aux Morts pour la France de tous les temps, originaires de tout l'Outre-Mer.

NS – « Si je suis élu, je souhaite ouvrir, une souscription nationale pour que soit érigé en France, un monument national qui regroupera les noms de tous ceux venus d'Outre-Mer, quelles que soient leurs origines, leurs religions, leurs provenances, qui ont participé derrière le drapeau français à la construction de notre pays, à sa défense ou à sa libération. »

Constat : Rien de concret à ce jour malgré plusieurs réunions de travail de 2010 avec le secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants

Le projet a été enfin examiné, début 2010, par le nouveau ministre des Anciens Combattants, Hubert Falco, en concertation avec les associations de Rapatriés, dont la CLAN R, à l'origine de cette initiative. Plusieurs réunions de travail se sont tenues en 2010 avec les associations. Mais depuis les deux changements de ministre de la défense (sans qu'un Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants soit nommé) les discussions sont au point mort.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La Charte des rapatriés : 19 – La mise en valeur de l'Armée d'Afrique et de son histoire, de la diversité des hommes qui la constituaient, de la fraternité qui la caractérisait et de son rôle dans la libération de la France en 1942-1945. La participation majoritaire, dans les forces terrestres françaises, des Pieds-noirs et des Musulmans ne doit plus être occultée.

Constat assez négatif : Rien à ce jour

On peut regretter que dans les discours officiels, lors des commémorations ou de l'évocation du débarquement de Provence d'août 1944 et du rôle de l'armée de Lattre dans la libération de la France, la participation importante et les sacrifices des Français d'Algérie d'origine européenne ne soient que très rarement évoqués et salués.

Il n'a pas été accordé à la Commission « Histoire de l'Armée d'Afrique », constituée au sein du H.C.R (Haut conseil aux Rapatriés), les moyens de fonctionner normalement, d'ailleurs le HCR qui n'a pas montré son efficacité, n'existe plus, après les démissions d'une partie de ses membres.

Au-delà de l'aspect historique, cette armée d'Afrique pourrait être montrée comme un exemple d'amalgame et de fraternité entre des Combattants d'horizons culturels très différents.

Ce serait opportun de le rappeler en 2011 à nos compatriotes, jeunes et adultes qui vivent dans une France « multi culturelle ».

Document mis à jour le 7 avril 2011